



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Diplomes

Question écrite n° 9763

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a Mme le ministre delegue a l'action humanitaire et aux droits de l'homme de lui preciser les perspectives de mise en place, en liaison avec le ministere de l'enseignement superieur et de la recherche, d'un « diplome universitaire humanitaire » annonce par ses soins en juillet 1993.

Texte de la réponse

Le ministre delegue a l'action humanitaire a le plaisir d'informer l'honorable parlementaire que le diplome de medecine humanitaire, annonce en juillet 1993, a trouve sa concretisation depuis le debut de l'annee, au sein de l'universite Pierre-et-Marie-Curie-UFR Saint-Antoine. Ce diplome a pris la forme, pour l'annee universitaire 1993-1994, d'un certificat optionnel d'« introduction a la medecine en situation d'action humanitaire ». Cet enseignement est assure par le professeur Serge Uzan et le docteur Jacques Lebas. Il s'adresse notamment aux etudiants en medecine et son programme s'articule autour de l'organisation generale de l'action humanitaire internationale, de l'exercice de la medecine en situation d'urgence et de l'evaluation de l'action humanitaire. Cet enseignement, dispense a 50 etudiants, a debute au mois de fevrier 1994 et se prolongera jusqu'a la fin du mois de mai.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9763

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : action humanitaire et droits de l'homme

Ministère attributaire : action humanitaire et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 12

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1883